

CONCLUSIONS : ESPOIRS ET SUGGESTIONS POUR UN AVENIR TRÈS PROCHE

Ne pas gâcher la chance de disposer des savants agronomes, des techniciens inventifs, des agriculteurs courageux et épris de progrès, dépossédés de leurs biens en Afrique du Nord. — Mettre sans plus tarder leur énergie créatrice au service d'une économie nationale déprimée par la décolonisation. — N'oublions pas les Musulmans français. — Ce que les Français doivent souhaiter : que les rapatriés ne soient pas acculés à la ségrégation mais recouvrent, par la voie de l'indemnisation promise par la loi, leurs facultés créatrices.

NOUS venons d'établir une façon de bilan sommaire. S'il ne s'agissait que de riposter à la démagogie de ceux qui brandissent à la légère l'argument d'un accaparement des terres, on le pourrait sèchement réduire à ces quelques lignes :

La colonisation rurale française — pour ce qui concerne la seule Algérie — a « fabriqué » six millions d'hectares de terres cultivées, auparavant inexploitable. (Elle n'en possédait elle-même que 2 700 000 ha.) Elle a ainsi contribué à la multiplication par 4,25 du chiffre de la population autochtone. En dépit de cette crue démographique, la superficie cultivable par habitant a plus que doublé entre 1830 (0 ha 25) et 1954 (0 ha 56)... (Les terres françaises provenaient pour un cinquième des lots de colonisation officielle, anciennes propriétés privées turques pour la plupart ; pour deux cinquièmes, de l'ancien domaine public turc ; pour les deux derniers cinquièmes, d'acquisitions à l'amiable.) Quant à l'image qu'on se fait couramment des « immenses domaines des colons » la vérité oppose ces chiffres : sur 22 000 exploitants agricoles européens, 13 000 possédaient moins de 50 hectares chacun, et 3 800 seulement, plus de 200 hectares (superficie médiocre en pays céréalier maghrébin où l'on doit n'ensemencer qu'un hectare sur deux pour mériter une récolte moyenne de l'ordre de 10 quintaux à l'hectare !)

Mais notre bilan — on l'a bien senti, j'imagine —, n'est pas destiné à convaincre les politiciens qu'ils ont, hélas ! rendu

le plus mauvais des services aux populations musulmanes d'Afrique du Nord en contribuant à les détacher de la France.

Il tend seulement à indiquer dans quelle mesure il a de quoi légitimer l'orgueil de ceux qui ont porté à la colonisation agricole française d'Afrique du Nord le concours de leur énergie, de leur esprit d'entreprise et de novation, de leurs capacités techniques, de leur science et de leur conscience professionnelles, de leur goût de la recherche, de leur sens de l'organisation, de leur connaissance du monde maghrébin, de leurs qualités de cœur.

Il donne du même coup à imaginer ce qu'aurait pu devenir la société rurale d'Afrique du Nord si les effets conjugués des exploitants agricoles, des institutions de coopération et de mutualité, des établissements d'enseignement et de recherches agronomiques et des services spécialisés de l'Etat — rapprochés comme ils l'étaient dans une permanente collaboration —, avaient continué de prodiguer outre-Méditerranée leurs facultés créatrices.

Les réalisations techniques, les méthodes originales, les adaptations, les mises au point, les innovations, les travaux scientifiques, les institutions économiques et sociales qui s'inscrivent dans notre bilan, ont tout ensemble contribué à un énorme accroissement des effectifs humains, à l'amélioration (quand même) du sort des autochtones et — en ce qui nous intéresse plus particulièrement ici —, au progrès de l'agriculture non seulement sur les lieux mêmes que fécondèrent tant d'efforts mais bien au-delà de ces limites.

A cet égard, les apports de la Colonisation mériteraient de faire l'objet d'études systématiques particulières : bon nombre de réussites trouveraient en France ou ailleurs de nouveaux terrains d'application et des raisons d'être adoptées, adaptées, mises au point ou perfectionnées avec profit. De surcroît, bien des expériences et des travaux de recherche engagés en Afrique du Nord n'ont pu être conduits à terme. Il serait affligeant qu'on les abandonnât ou qu'on en laissât trop longtemps à journée la remise en œuvre. On doit dès lors souhaiter que tous les encouragements, toutes les facilités soient donnés aux techniciens et aux hommes de laboratoire qui ont, en Afrique du Nord, ouvert des voies nouvelles à

l'agriculture, de poursuivre leurs travaux et de confronter leurs observations avec celles de leurs émules de la Métropole. (Le temps devrait être révolu où des hommes de laboratoire ou des professeurs inemployés bien qu'officiellement affectés à des services de recherche ou à une chaire, vous confient, visage durci : « Nous ne sommes pas réintégrés, mais seulement appointés et hébergés... »)

Nous avons au passage signalé les bénéfices qu'avaient réciproquement tirés d'une collaboration permanente, tant au Maroc et en Tunisie qu'en Algérie, les expérimentateurs des services de recherches agronomiques et les agriculteurs « militants ». C'est là une méthode qui pourrait être en France plus couramment recherchée qu'elle ne l'est, croyons-nous.



Pour imparfait et sommaire qu'il soit, notre inventaire des efforts de la colonisation agricole incitera sans doute quelques esprits soucieux du sort des sociétés maghrébines à se poser bien des questions concernant leur devenir.

Il serait vain de se livrer à des pronostics, d'essayer de mesurer les chances et la part de pérennité de tant d'acquisitions soudainement dilapidées. Toute hypothèse d'ordre technique, économique, social, risque, là comme ailleurs, d'être démentie par quelque nouvel avatar politique. Dans la conjoncture actuelle, toutefois, ce n'est guère s'aventurer qu'exprimer la crainte que le souvenir même des formules hier appliquées par la colonisation se dissolve en un laps de temps très court.

Nos appréhensions sont motivées beaucoup moins par le spectacle de la dégradation consécutive à la décolonisation que par les avis à peu près unanimes d'hommes que leurs métiers ont mis en rapports prolongés avec le monde musulman : historiens, anciens fonctionnaires du bled, agriculteurs, membres de l'enseignement et du corps médical, spécialistes des « affaires indigènes ».

L'un des traits dominants de la psychologie collective des Maghrébins semble bien être un besoin de permanente tutelle, au moins technique. Un « petit fait vrai » rapporté par

un ingénieur agricole devenu officier des Affaires Indigènes au Maroc, illustre un aspect d'un des problèmes humains qui se posera probablement longtemps encore aux pilotes de la production agricole dans ceux des pays « décolonisés » qui nous intéressent ici. Pendant les années qu'il consacra au gouvernement d'une petite circonscription du Moyen-Atlas marocain, ce « *hakem* » polyvalent initia ses fellahs-éleveurs à une méthode d'ensilage qui, si rudimentaire fût-elle, préserva leurs troupeaux des famines provoquées par le caprice des saisons. Appelé à porter sa magistrature dans une autre région, il revint deux ou trois ans plus tard dans le bled de ses débuts où, d'ailleurs, son souvenir et son prestige demeuraient vivaces. Il retrouva ses anciens administrés dans l'accablement : presque toute leur fortune — moutons, brebis, agneaux —, avait sombré au cours d'un été incendiaire, consécutif à un hiver rigoureux et à un printemps sans pluie. Il posa aussitôt la question : l'ensilage n'avait-il pas, au moins, limité les dégâts ?

L'ensilage, bien sûr, aurait limité les dégâts... Mais le nouveau « *hakem* » n'avait pas commandé de faire de l'ensilage.

Cela se passait, nous dira-t-on, il y a quelque trente ans. L'incident ne nous paraît pas moins caractéristique.

Un autre trait de psychologie collective a été souvent mis en lumière : la fidélité — incoercible, pourrait-on dire —, des ruraux maghrébins aux coutumes ancestrales de leurs tribus ou de leurs anciennes confédérations de tribus.

En 1954 (il y a seulement dix ans) les administrateurs des Services civils chargés par l'Inspection du Paysanat de faire connaître dans la région de Port-Gueydon, en Kabylie, les avantages que procurait le Secteur d'Amélioration Rurale, furent surpris de la résistance muette mais obstinée que leur opposaient les paysans de certaines fractions de douar. Malgré l'attrait des gains accrus qu'assuraient à leurs proches voisins les travaux en commun (le labour au tracteur, l'emploi des semences sélectionnées, des engrais, des appareils modernes de récolte, le stockage « conditionné » des grains, tous louages de services accordés à crédit par les techniciens et le matériel collectif du S.A.R. et qu'ils n'auraient à rem-

bourser qu'après la vente de leurs produits), les fellahs hésitaient depuis trois ans...

C'est l'ethnologue Jean Servier qui, ayant vécu chez les Berbères du Maroc central puis effectué une mission d'étude dans les tribus kabyles de la région de Port-Gueydon, révéla à l'Inspecteur du Paysanat les causes d'un tel entêtement. Ces fractions de douar restaient fidèles à des rites propitiatoires d'inspiration animiste dont l'origine remonte aux temps les plus reculés : un agneau doit être égorgé sur le champ qu'on va labourer ; une jeune fille vierge doit tremper dans le sang du sacrifice des chiffons qu'elle noue ensuite aux cornes des petits bœufs attelés à la charrue primitive — héritage des Phéniciens —, taillée d'une seule pièce dans une branche d'olivier. *Or le tracteur ne permettait pas l'accomplissement du cérémonial millénaire...*

Ce sont assurément des cas extrêmes qu'imaginent les deux exemples que nous venons de citer. Mais, à une multitude d'indices plus courants, tout observateur attentif aura pu, à travers le comportement de ses commensaux maghrébins dans la vie quotidienne du bled, jauger la puissance de « freinage » que risquent d'avoir sur l'évolution d'un peuple devenu « indépendant » ces deux facteurs psychologiques : le besoin d'un appui tutélaire et l'attachement à des « *caïdas* » issues des temps anté-islamiques, voire proto-historiques. Ces traits de mentalité collective que d'aucuns — par un penchant à la facilité —, identifient à un certain « fatalisme oriental », que d'autres — par un excès de pessimisme, peut-être —, ont pu qualifier de « sédiments irréductibles », s'additionnent souvent, et souvent se combinent aux règles de vie inspirées par les lois de l'Islam.

Ce qu'on doit en définitive retenir de l'attitude des paysans et des pasteurs du Maghreb au contact de la colonisation, c'est le faible attrait qu'ont exercé sur eux les innovations les plus fécondes de l'agriculture moderne mises à leur portée.

On touche là au problème le plus grave peut-être d'entre ceux que pose la nécessité d'améliorer à tout prix le rendement des terres, sous la pression des besoins alimentaires, chaque jour accrue, d'une population chaque jour croissante : celui de l'Economie de tribu — économie « fermée » —, s'op-

posant par la force des coutumes à l'Economie de nation, de jour en jour plus « ouverte », au point d'être en passe de devenir une Economie de communauté internationale.

Un de nos informateurs nous rapporta les propos tenus encore en 1956 à un animateur français d'associations agricoles des environs de Sétif par un notable musulman aisé et considéré comme fort évolué : membre influent des coopératives et des caisses de crédit agricole de cette région céréalière. Sous la pression de ses collègues européens, il avait fini par se convertir à des méthodes de culture qui lui assuraient un rendement de sept à dix quintaux de grains à l'hectare, alors que la culture traditionnelle ne lui en avait auparavant procurés que deux à cinq, selon les années :

« Je cultive mes terres « à la française » pour être « à la mode », pour faire comme vous autres. Mais la sagesse n'est pas avec nous. Toutes vos inventions nous ont tourné la tête... Quand je travaillais « à l'arabe » — avec mes deux petits bœufs nés dans mon haouch, nourris sur mes pacages, conduits par mes fils, et une charrue à soc de bois construite par mes gens —, j'investissais la valeur de moins de deux « mouds » (boisseaux) de blé pour en récolter quatre... Je doublais la mise. A présent, avec tant de matériel et de produits nouveaux, je suis forcé d'investir la valeur de six « mouds » pour en récolter seulement huit ou dix... Je suis bien loin de « doubler la mise. »

Son raisonnement était mathématiquement exact, économiquement absurde. Son horizon demeurerait limité par la notion primitive d'économie tribale, aux besoins de son clan, de sa « clientèle ». Le sens même de son entreprise : contribuer à satisfaire les besoins de dix millions d'êtres dont il était devenu solidaire sans s'en rendre compte ; les besoins en salaires que ces mêmes êtres ne pouvaient se procurer qu'en participant à la chaîne des opérations industrielles, commerciales, artisanales qui mettaient à son service le matériel et les produits nécessaires à son exploitation —, tout cela lui échappait encore...

Des « sédiments » psychologiques aussi résistants, qui expliquent la lenteur de la contagion de l'exemple, sont lourds de conséquences. Ainsi est-il hors de doute que l'entreprise

très efficace des Secteurs d'Amélioration Rurale eût avorté dans l'œuf — par le refus (non concerté) d'adhésion des fellahs et des pasteurs —, si elle n'avait été entièrement conduite par les agents du Service du Paysanat, avec le matériel et sous la tutelle technique et financière de l'Administration française.

Plus généralement, cette attitude mentale des paysans maghrébins aboutissait dans les faits à une aspiration plus ou moins inconsciente aux bénéfices d'un « paternalisme » qui — si décrié fût-il par les adversaires de la colonisation (du « colonialisme » pour emprunter à leur dialectique), a joué un rôle prépondérant dans le rapprochement du petit monde rural européen et de la société musulmane du bled —, moins formaliste, moins hermétiquement close, notons-le, que la société citadine à d'autres égards plus évoluée.

Aujourd'hui, même les gouvernements des nouveaux Etats indépendants, hostiles par principe, et avec véhémence, à toute « tutelle » et à tout « paternalisme » jugés dégradants, ne sollicitent pas moins, de quiconque est en mesure de la leur procurer, une « coopération » qui, par des modalités qui l'apparentent à l'aumône, ne ménage pas mieux la dignité du donataire que celle du donateur.

Or, il est manifeste que l'agriculture demeure en Afrique du Nord l'organe essentiel d'une « machine » économique essoufflée par la faim des populations grandissantes, délabrée par les conséquences de mutations politiques soudaines...

★
★★

On était en toute logique fondé à croire qu'un précieux concours économique et technique continuerait d'être apporté, à l'Algérie surtout, par les agriculteurs français restés sur leurs exploitations-pilotes, dans un climat de sympathie qui n'avait pas à être restauré et, — ce qui importe au premier chef, — avec les plus tangibles profits pour toute la population.

Le contraire est advenu : les mesures de spoliation généralisée, en atteignant tous les biens ruraux « étrangers » ont

porté à l'ensemble de l'Economie algérienne un préjudice dont elle pâtira longtemps.

Il est peu vraisemblable, en effet, que les agronomes ou les cultivateurs expérimentés qu'on a chassés de leurs terres, puissent être remplacés avec avantage par les militants révolutionnaires des « comités d'autogestion » ! Peu vraisemblable que les déficits de tous ordres résultant de cette éviction soient jamais comblés par le jeu de ce qu'on appelle la « coopération technique » et sur quoi sont fondés les rapports très amenuisés de la France avec les Etats depuis peu « libérés de la sujétion colonialiste » !



Sans abandonner pour autant l'espoir d'un retour à la sagesse et que la paysannerie maghrébine connaîtra un jour un sort plus stimulant que celui qu'on lui offre aujourd'hui, il convient de « tirer un trait » sur le passé, de porter nos regards vers d'autres horizons, et tout d'abord de rechercher *les meilleurs moyens de faire bénéficier l'Economie française des compétences et de l'énergie créatrice des agriculteurs dépossédés et des techniciens éprouvés qui assuraient l'encadrement de l'Economie rurale en Afrique du Nord.*

Déjà, quelques-uns d'entre eux, — parmi les rares qui n'ont pas été complètement ruinés, — ont donné dans la Métropole la mesure renouvelée du courage et de l'ingéniosité dont ils avaient fait preuve outre-mer. Ces créateurs de vastes plantations fruitières en Aquitaine et dans le Périgord, ces « colonisateurs » d'îles jusqu'alors laissées en friche sur le Rhône, ces introducteurs de la « culture sans sol » dans la région d'Hyères, ces nouveaux riziculteurs de la Camargue, ces fondateurs d'entreprises de travaux culturels profonds en Provence, ces maîtres de chais et fabricants de vins spéciaux et d'apéritifs réinstallés dans le Bordelais, le Languedoc, la Provence ont forcé l'estime de leurs voisins « indigènes » après leur avoir d'abord inspiré un étonnement mêlé de scepticisme. Plus significatif encore est le rôle éminent joué par les rapatriés dans la mise en valeur agricole de la Plaine orientale de la Corse sous la conduite de la SOMIVAC : la

Société d'Economie mixte dont les techniciens sont, pour la plupart, des agronomes rapatriés.

Aux effectifs encore trop restreints de ceux qui ont surmonté leur malheur, se sont joints quelques Musulmans français qui, en dépit d'un déracinement plus douloureux et plus émouvant encore, font preuve d'une fidélité sans faille à la France et à leur ancestrale vocation terrienne. On aura probablement dans les mois qui viennent à répandre l'exemple de ces anciens pasteurs des tribus nomades du Sud oranais qui, obstinément attachés à leur patrie d'adoption, se consacrent, avec l'aide d'un mouvement de solidarité franco-musulmane, (d'anciens officiers du contingent ayant combattu dans cette région steppique), et de la S.A.F.E.R. de la Lozère, à la reconstitution et à la rénovation de l'élevage ovin dans une des régions les plus déshéritées des Cévennes.

Si démonstratifs que soient ces exemples, on est pourtant déçu par leur faiblesse numérique. Elle s'explique aisément. La majorité des exploitants agricoles français d'Afrique du Nord, — ceux d'Algérie surtout, — ont été contraints d'abandonner la quasi-totalité de leurs moyens matériels d'œuvrer : non seulement leurs terres, mais leurs capitaux d'investissement et, très souvent jusqu'à leurs récoltes pendantes ou stockées.

Un autre fait oppose, dès le départ, un obstacle aux agriculteurs rapatriés dans leurs tentatives réfléchies de réinstallation. Il est dénoncé par le nombre de ceux qui, préférant investir leurs capacités techniques et leurs disponibilités financières dans des entreprises industrielles ou commerciales, renoncent au bénéfice des prêts et subventions agricoles institués en leur faveur.

En mai 1965, la Société d'Economie mixte chargée du reclassement des agriculteurs d'Algérie relevait moins de 10 000 exploitants candidats au reclassement. Dix mille sur vingt-deux mille... Les autres avaient choisi une « reconversion » dans le commerce ou l'industrie...

Cette attitude est pour beaucoup la conséquence des difficultés dans lesquelles se débat le monde rural français. Les manifestations de mécontentement de la classe paysanne traduisent en effet un mal profond qui a son origine dans un

déséquilibre prolongé et qui va s'aggravant, entre l'évolution des prix industriels et l'évolution du cours des denrées agricoles sur les lieux de production.

Une telle situation paraît bien être la cause la plus déprimante de celles qui empêchent le retour à leurs naturelles activités d'un si grand nombre d'agriculteurs rapatriés d'Afrique du Nord.

Nous avons retenu de notre enquête sur ce point un avis particulièrement autorisé : celui d'un ancien exploitant de domaine de polyculture, ingénieur agricole, animateur d'une caisse de Crédit agricole importante de l'Ouest Constantinois. Ce technicien réputé, après une enquête prolongée et l'examen serré d'une dizaine de projets de réinstallation s'est finalement engagé dans la création d'une affaire strictement commerciale. Il en donne les raisons :

— *De l'étude à laquelle je me suis livré de onze bonnes exploitations offertes à de nouveaux acquéreurs, dans plusieurs régions agricoles de France, j'ai rapporté la certitude que les investissements qu'elles exigent ne sont rémunérés qu'à un taux de l'ordre de 4 à 5 %. C'est dire qu'un agriculteur rapatrié à qui l'Etat offre du crédit à 3 % travaille à peu près uniquement pour rembourser son créancier principal.*

« *Les agriculteurs de la Métropole ne parviennent dans la majorité des cas à vivre sur leurs biens que parce qu'il s'agit de propriétés familiales ou d'acquisitions déjà anciennes, dont la valeur, amortie, n'a plus à figurer dans les bilans d'exploitation. Mais pour l'acquéreur nouveau, l'opération qui consiste à investir son capital et ses emprunts dans une terre coûtant un, deux ou trois millions l'hectare ou plus, et dans un équipement en matériel moderne, est une opération financièrement indéfendable. C'est sans doute l'une des raisons de la désertion des campagnes.*

« *Si les cultivateurs avaient des connaissances en matière de comptabilité, le sens des opérations financières, bref quelques notions d'Economie rurale, il n'y aurait à peu près plus d'exploitations agricoles en France !* »

Cet avis pêche-t-il par un excès de pessimisme ? C'est peu probable venant d'un homme de la trempe de cet agriculteur

« polyvalent » dans la pleine force de l'âge. Il nous instruit, en tout cas, d'une part des réactions que peuvent avoir les anciens « colons » d'Afrique du Nord au contact de la vie rurale française.



Ce fait demeure : des milliers de techniciens de la terre, venus d'Outre-Méditerranée, sont là, disposés à reprendre leurs activités dans un domaine qui leur est familier et qui a besoin d'eux. Et, à de très rares exceptions près, ni leur vitalité, ni leurs pouvoirs de création n'ont été entamés dans la migration qui leur fut imposée.

Il est de l'intérêt national de rendre à leur vocation ces experts ; de leur redonner leurs chances, de ne pas gâcher celle qui échoit à notre agriculture de les avoir à sa disposition ; de les replacer dans « le circuit économique » en leur fournissant pour l'âpre combat de la production que notre pays doit livrer, les armes dont ils ont fait si bel usage naguère, grâce à leur sens affiné de la physiologie du sol, de la plante et de l'animal, et à leur ouverture aux procédés industriels de transformation.

C'est en termes traduisant avec rigueur les impératifs de la production, et non en les « politisant », que doivent être énoncés et résolus deux problèmes qui, dans notre esprit comme dans l'esprit des agriculteurs spoliés n'en font qu'un : ceux, — pour user de néologismes en vogue, — de la reconversion et de l'indemnisation, — *cette indemnisation prévue par les Accords d'Evian et promise par la loi du 26 décembre 1961.*

Plusieurs groupes d'éminents juristes, au terme de leurs consultations aboutissent à des conclusions identiques : l'indemnisation des Français victimes de mesures de dépossession est une conséquence inéluctable de la décolonisation décidée par l'Etat français.

On ne peut, nous semble-t-il, qu'assimiler la décolonisation à une expropriation pour cause d'utilité publique dont le dédommagement incombe à l'Etat « décolonisateur ». Et cela d'autant plus que « l'expropriation », — ici l'abandon

d'immenses territoires dépendant du patrimoine national — s'est effectuée sans qu'il fût procédé, auprès des victimes désignées, à rien qui ressemblât à une enquête de « comodo et incommodo » !

L'indemnisation, exigée par la Morale et par le Droit, est, plus encore justifiée par l'intérêt public.

On peut en être assuré, en effet, *si tous les exploitants, les cadres techniques et les agronomes rapatriés recouvraient une part suffisante des moyens d'intervention comparables à ceux qu'ils possédaient en Afrique du Nord, la production rurale française et les industries et négoce qui en sont tributaires recevraient une « injection d'énergie » d'une valeur tonifiante et émulative dont on chercherait en vain l'équivalent dans d'autres formules.*

Si considérable qu'il soit, l'effort financier qu'implique l'indemnisation ainsi comprise procurerait à l'Economie nationale, à bref délai, tous les avantages de rentabilité qui s'attachent à un investissement privilégié.



L'empressement que mettent les gouvernements de grands pays agricoles comme l'Argentine et le Canada à accueillir, voire à attirer des colonies massives d'agriculteurs français d'Algérie dépossédés, n'est certainement pas inspiré par des sentiments de pure charité. Il montre que les mérites de ces techniciens de la terre sont connus bien au-delà du Bassin méditerranéen.

Le paradoxe serait sans pareil d'une nation, — aspirant à la « modernisation » de ses méthodes et de ses structures rurales, inquiète de la désertion de ses campagnes, — qui abandonnerait à ses concurrents sur les marchés mondiaux, la chance de disposer de milliers de « fabricants de richesses » : viticulteurs, œnologues, primeuristes, arboriculteurs, céréaliers-éleveurs, entrepreneurs de façons culturales profondes, de nivellement, de restauration des sols, de défense des végétaux, (tous maîtres ès-machinisme), hommes de laboratoire, animateurs de coopératives, d'industrie de

transformation, de groupements professionnels, de bureaux d'étude...

★
★★

Entreprise d'intérêt public, certes, le captage rationnel des énergies et des aptitudes dispersées par une immigration hâtive et pour une grande part imprévue, pose d'autres problèmes, et plus délicats, que le problème du financement : celui notamment des terres disponibles, lié au processus *d'aménagement du territoire* et aux résultats du recensement en cours par les soins des S.A.F.E.R.

La solution appelle d'évidence une orientation nouvelle de cette vaste opération foncière pour tenir compte des vocations affirmées par des « parties prenantes » inattendues mais légitimes.

Dans ce programme remanié, on doit réserver une place de choix à une catégorie de viticulteurs rapatriés particulièrement digne d'être distinguée : les anciens exploitants de vignobles classés en Algérie comme producteurs de « vins de force » et de vins de qualité supérieure (V.D.Q.S.) homologues des vins d'appellation contrôlée de la Métropole.

La réputation de ces vins d'Algérie était depuis longtemps établie. Examinant la situation du marché vinicole, caractérisée par un écoulement exceptionnellement aisé des vins d'Algérie, les auteurs du rapport technique annuel de la Région Economique pouvaient écrire en 1960, en toute objectivité :

« Cette situation est une preuve de plus du bon accueil qui est réservé en Métropole aux vins d'Algérie, qui font de plus en plus prime.

« En effet, les cours se sont maintenus à la propriété en Algérie, avec une plus-value d'environ NF 1,00 par degré-hectolitre sur les cours des divers marchés méridionaux. Il pouvait apparaître que cette différence provenait surtout de la faible qualité des vins méridionaux de la récolte 1959. Cependant, aujourd'hui encore, malgré le net relèvement de la qualité des vins de 1960 dans le Midi, on constate toujours une plus-value en faveur des vins d'Algérie, malgré les frais de transport qu'ils ont à supporter.

« *Les vins d'Algérie sont, en effet, le complément indispensable, aux vins du Midi l'an dernier, aux vins du Centre cette année.* »

Or, comme il était facile de prévoir, les produits algériens de valeur, indispensables au négoce français attentif au goût des consommateurs, disparaissent peu à peu du marché. Conséquence inévitable de la « nationalisation » des vignobles d'Algérie livrés, comme toutes les autres exploitations rurales françaises, à une « autogestion » plus politique que technique et qui a éliminé les spécialistes d'une œnologie extrêmement exigeante. Conséquence tout aussi inévitable de l'évolution (consécutive aux « nationalisations ») des rapports économiques entre la France et la nouvelle République démocratique et populaire d'Algérie. Le négoce français, à de rares exceptions près, n'a plus aucune raison d'importer de « l'étranger » des vins qui n'ont désormais ni les caractéristiques commerciales des « vins de force » ou des V.D.Q.S. ni les qualités organoleptiques et gustatives qui firent la réputation des vins français d'Algérie.

Mais les vigneronns et les œnologues du Sahel, du Dahra, du littoral de Cherchell, des coteaux de Philippeville et de Jemmapes, et qui plus est des monts de Miliana, de Médéa et du plateau d'Aïn-Bessem, sont rentrés en France, apportant des formules d'encépagement et des techniques de vinification qui leur permettraient, s'ils avaient les moyens financiers suffisants, de transférer ici la production des « vins de force » réclamés par le commerce vinicole français.

Des pouvoirs publics conscients de la valeur de cet apport et de l'intérêt d'une telle « reconversion », se doivent de favoriser la réinstallation de ces vigneronns spécialisés dans des régions choisies avec soin.

On a tort de lambiner, de tergiverser : nous ne sommes pas seuls au monde... Les Espagnols ont compris que la décolonisation de l'Afrique du Nord pourrait leur être profitable : ils étudient, dans le « Traité de vinification » de M. Brémond les méthodes algériennes d'œnologie moderne.

Mais il en va ainsi, comme des vigneronns, de toutes les catégories d'exploitants de la terre ou des industries agricoles. Ce que les « colons » d'Algérie font en Corse le prouve

bien. *Dans le choix des terres plus ou moins désertées qui pourraient être proposées à des rapatriés, il convient de tenir compte des remarquables facultés d'adaptation de la plupart des exploitants agricoles d'Afrique du Nord.*

Telles régions où les conditions de milieu (climat, nature des terres, isolement, etc...) rebutent la paysannerie locale, sont susceptibles, dans bien des cas d'être mises en valeur par des familles rurales qui ont triomphé, par leur énergie et leur esprit inventif, de difficultés extrêmes dans certains sites très défavorisés des Hauts-Plateaux d'Algérie notamment.



Les promoteurs de la « reconversion » agricole des rapatriés ne sauraient perdre de vue les *obligations que la France a tacitement contractées à l'égard des Musulmans français : anciens harkis, anciens combattants, anciens élus locaux etc... et leurs familles.*

Leur fidélité à notre commune nationalité, démontrée dans des circonstances périlleuses, et qui s'est accompagnée très souvent de deuils affreux et de lourds sacrifices, mérite tous les égards.

Le service de reclassement des Musulmans français a développé, certes, en faveur de ces 60 ou 70 000 personnes des efforts très louables pour leur assurer une formation et des qualifications professionnelles, leur procurer des salaires dans l'artisanat, l'agriculture, l'industrie, les chantiers de forestage.

Bon nombre de ces familles viennent de la Kabylie du Djurdjura ou de la Kabylie des Babors. C'est dire que, le plus souvent, leurs vocations sont campagnardes : arboriculture, jardinage, petite céréaliculture, petit élevage, artisanat rural, etc... Encore que les Berbères sédentaires fassent preuve de remarquables facultés d'initiation aux métiers urbains et au machinisme, *il paraît souhaitable de les intégrer, dans toute la mesure du possible, au milieu agricole métropolitain.*

Les quelque soixante-quinze chantiers de forestage créés pour eux en deux ans n'ont pu absorber que deux milliers de

Musulmans français. Plusieurs de ces hameaux sont appelés à disparaître en raison de l'étendue limitée des zones forestières à traiter ; d'autres, très éloignés de toute agglomération, risquent d'entraîner une sorte de ségrégation qui est à l'opposé de l'objectif à atteindre. Tout compte fait, il apparaît que les chantiers de forestage ne peuvent être qu'un débouché transitoire à une assez faible proportion de « transplantés » particulièrement dignes d'intérêt.

Nous l'avons signalé, on doit à des initiatives privées une expérience fort intéressante : l'implantation de pasteurs du Sud-Oranais aux confins de la Lozère et de l'Ardèche, où ils entreprennent, sur quelques centaines d'hectares de terres précédemment incultes, d'exploiter un élevage sélectionné... Ailleurs, un viticulteur du Bordelais a installé sur son domaine de 50 hectares vingt-cinq familles d'anciens harkis.

La question se pose de savoir si la reconversion des anciens exploitants agricoles européens d'Afrique du Nord ne devrait pas permettre d'associer à l'entreprise en cours d'élaboration les familles de Musulmans français d'origine paysanne. Il semble bien qu'une telle association agréerait aux deux parties, — Européens du bled et anciens fellahs habitués de longue date à travailler ensemble, liés par une estime réciproque et des souvenirs communs, voire des nostalgies communes, et usant des mêmes dialectes.

Dans cet esprit, on est porté à la conviction que les spécialistes des questions musulmanes, — anciens Administrateurs des Services civils, anciens officiers des Affaires indigènes, des goums, des S.A.S. d'Algérie, des S.A.T. de la Métropole, etc... apporteront un concours inappréciable à cette œuvre d'intérêt tout à la fois économique et social. (La ville de Montpellier est de celles qui ont très tôt donné l'exemple en chargeant avec avantage un ancien officier des Affaires algériennes des relations de la Municipalité avec les populations musulmanes).

Peut-être jugera-t-on la plupart de ces remarques fort éloignées du propos qu'annonce notre titre. Nous en conviendrions volontiers, si nous ne pensions que l'exposé, même sommaire, d'un des aspects d'une entreprise humaine si riche de conséquences dans un passé récent, impose à

l'esprit de tenter un inventaire de ses virtualités pour un avenir prochain.

C'est pourquoi nous y insistons : l'Etat, en retardant abusivement l'indemnisation qu'il s'est engagé à assurer aux agriculteurs dépossédés d'Afrique du Nord ne fait qu'acculer les Rapatriés à une sorte de ségrégation, de repli sur eux-mêmes, et entre eux, auquel on assiste encore, plus de trois ans après l'exode...

Or, ne nous y trompons pas, la récession économique actuelle est la conséquence de la décolonisation, de la perte pour nos industries de la plupart des marchés dont nous étions les maîtres en Afrique. L'afflux de plus d'un million de consommateurs nouveaux, — si démunis fussent-ils, — a pu masquer cette crise inéluctable qui s'est traduite déjà par le désarmement et parfois la vente à l'étranger de plusieurs dizaines de navires marchands, le fléchissement de la production automobile et des exportations de toutes sortes — matériel agricole et industriel compris... Ce sont là, avec les impératifs de l'Union européenne, des circonstances qui appellent une mobilisation de toutes les énergies créatrices, de toutes les facultés d'invention...

Que les promoteurs de la décolonisation prennent conscience des qualités techniques, du tempérament des agriculteurs rapatriés, et d'une façon plus générale des facultés créatrices de l'immense majorité des hommes qui ont contribué à faire de l'Afrique du Nord ce qu'elle était dans les années « cinquante » ! Que les pouvoirs publics leur accordent sans plus d'équivoque, sans plus de tricheries avec les mots et les engagements pris, l'indemnisation qui leur est due ainsi que l'ont démontré les juristes les plus éminents, les moins suspects de collusion avec des intérêts privés. Ce ne sont pas seulement, répétons-le, la Morale et le Droit qui dictent une telle politique. C'est, de surcroît, la juste intelligence de l'intérêt national.

Chaque ajournement des mesures d'équité qui s'imposent, tout manquement aux contrats tacites ou effectivement signés, exaspèrent dangereusement la masse des quelque douze cent mille « orphelins du soleil », les portent à durcir leurs réactions psychologiques, en aggravant leur sentiment

d'être des exilés, voire des apatrides, ou pour le moins des « Français à part » que les gouvernants traitent différemment des autres, — eux qui, pourtant, ont payé à la nation française un si lourd tribut sur les champs de bataille...

Mais revenons sur terre. Qu'on se souvienne des propos de cet édile d'une grande ville du Languedoc qui fut particulièrement accueillante aux Rapatriés dans la détresse :

— *C'est un mouvement du cœur, et le sens de la solidarité humaine qui nous ont portés vers nos compatriotes malheureux... Eh bien ! il se trouve qu'en agissant de la sorte nous avons, sans le vouloir, fait la meilleure des affaires*, déclarait le maire de Montpellier, M. Delmas, à un journaliste parisien auteur d'une enquête sur la situation des Rapatriés d'Afrique du Nord au début de 1964...

Ce qui est vrai pour les administrateurs d'une grande cité le doit devenir pour les hommes d'Etat qui gouvernent un pays comme la France et pour la civilisation qu'il est encore censé représenter aux yeux d'une part du monde qui va, hélas ! s'amenuisant sous la pression des puissances, — à leur manière les plus « colonisatrices » du globe, — qui assiègent l'Occident.

A porter un dernier regard sur ces pages, (je veux dire : sur le passé qu'elles évoquent), on ne peut qu'affermir en soi cette conviction : la colonisation rurale française de l'Afrique du Nord eut presque partout, presque toujours, le sens d'une civilisation façonnée par l'intelligence méditerranéenne et par les métiers de la terre. Une civilisation en faveur de laquelle ses propres vestiges témoigneront longtemps devant le tribunal de l'Histoire.

Mais dans un monde où presque tout se résoud en âpres compétitions d'ordre matériel, cette platonique et lointaine assurance ne saurait nous suffire. Quelque réalisme s'impose à la lumière de cette certitude : *bien des aspects de notre colonisation au Maghreb sont propres à offrir à une Agriculture en quête d'un meilleur équilibre et de nouveaux progrès, maints sujets de méditation et, surtout, de lui inspirer les profitables adaptations de techniques efficaces, de procédés ingénieux, d'organismes modernes conçus, mis au point ou perfectionnés outre-mer, par des hommes ruinés du jour au*

lendemain et éprouvant la poignante amertume d'avoir été chassés de leur province par leur propre nation.

Or ces êtres courageux, inventifs, pleins d'esprit d'initiative, — richesse humaine sans prix et dont la France a besoin, — ces êtres sont disponibles, toutes facultés encore intactes, à portée de l'équité qu'ils attendent, de l'équité que nous attendons tous du Pouvoir...

*Aix-en-Provence et Lourmarin
avril-octobre 1964, Paris, août 1965.*